

Zone Maraîchère et Horticole Site de la vallée Wavrin (59)

Appel à candidature

Dépôt des dossiers de candidature date limite: 1/01/ 2021



Avec



Sommaire

Introduction.....	3
I. Contexte.....	4
II. La Zone Maraichère et Horticole, en 2020	5
1. Porteurs de projets installés	5
2. Organisation et Aménagement de la zone.....	6
3. Baux et règlement de la Zone	7
4. Habitat et construction	7
5. Répartition des charges.....	7
6. Entretien de la zone	8
7. Investissements.....	8
8. Attentes de la MEL et obligations des porteurs de projets	8
III. Modalités de sélection des candidats	8
1. Modalités de consultation et de sélection du porteur de projet.....	8
2. Documents à fournir	8
3. Critère de sélection des candidats	9
4. Composition du comité d'agrément	9
DOSSIER DE CANDIDATURE	10

Introduction

En juillet 2013, la Communauté Urbaine de Lille a lancé un appel à candidature en vue de l'installation de porteurs de projets sur la Zone Maraîchère et Horticole de Wavrin (59).

En 2017, le site a accueilli ses premiers porteurs de projets. Aujourd'hui, la zone est en mesure d'accueillir à nouveau et de permettre l'installation de porteurs de projets, et c'est à ce titre que la MEL émet un nouvel appel à candidature en 2020.

Ainsi, les personnes souhaitant déposer leur candidature sont invitées à prendre connaissance du dossier, de le remplir et de le renvoyer pour le 01/01/2021, au plus tard.

Par courrier à l'adresse suivante :

Métropole Européenne de Lille
Réponse à l'appel à projet d'installation ZMHW
À l'intention de Jérôme POHU
2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex

Et par mail à jpohu@lillemetropole.fr ou agriculture@lillemetropole.fr

I. Contexte

Première métropole agricole de France en termes de surfaces cultivées, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé au travers de sa politique territoriale de soutenir le développement d'une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement, vectrice de création d'emploi et de développement économique dans la ceinture rurale du territoire périurbain.

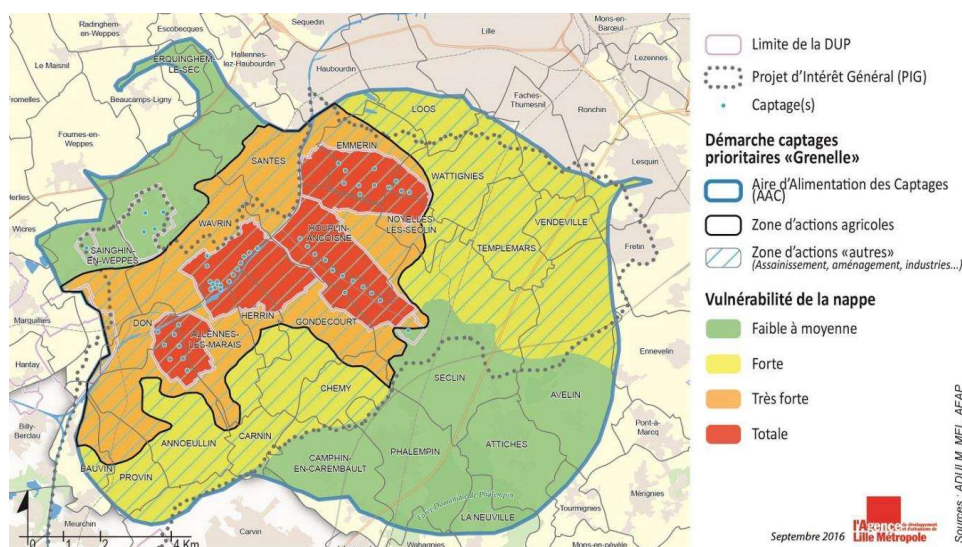
Cette volonté d'inscrire l'agriculture métropolitaine dans un schéma durable (de manière économique, environnementale et sociale donc) a poussé la MEL à engager une démarche partenariale et à solliciter de nombreux acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture Régionale, Bio en Hauts de France, Pôle Légume, SOGEMIN, l'Etat, le Conseil Régional des Hauts-de-France, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la SAFER ainsi que les établissements d'enseignement, etc.) afin de créer une zone entièrement dédiée à la pratique d'une agriculture plus durable sur le site de la Vallée à Wavrin (59).

Le site offre ainsi un espace de 35 ha de terres arables, situées le long de la RN41 sur la commune de Wavrin 59653.

Ce projet répond à des enjeux et objectifs stratégiques identifiés pour le territoire et repris dans la Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine créée en 2016 :

Enjeu 1 : Conforter l'agriculture comme filière économique métropolitaine, pour lequel la ZMW concourt notamment à l'objectif d'installation d'une nouvelle génération d'exploitants. En effet, le territoire métropolitain connaît une forte pression foncière. C'est pourquoi la MEL s'est engagée dans l'accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent s'installer et qui ne bénéficient pas des mêmes avantages que leurs homologues issus de familles d'exploitants.

Enjeu 3 : Inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables avec un des objectifs porté spécifiquement sur le développement de l'agriculture biologique locale, prioritairement sur les champs captant. En 2019, le territoire enregistrait une hausse de 43% de sa SAU exploitée en bio pour atteindre 147 ha au total. La tendance de conversion des surfaces cultivables au bio tend à se dynamiser, cette hausse étant la plus importante enregistrée depuis 2008.



La Zone Maraîchère et Horticole de Wavrin est par ailleurs située sur une commune où la vulnérabilité de la nappe est très importante. Elle est donc directement concernée par les mesures de protection des nappes établies dans le Plan Local d'Urbanisme 2.

En plus de constituer une vitrine de l'action de la MEL à la fois en faveur du développement d'une agriculture durable et de la préservation de l'eau, cet espace permet aux agriculteurs installés d'échanger entre eux et avec le reste du territoire.

En effet, les partenaires de la Zone Maraîchère et Horticole de Wavrin souhaitent donner une dimension collective au projet. Les agriculteurs installés et porteurs de projets retenus doivent inscrire leur projet dans cette perspective d'action collective et de mutualisation des moyens.

Il s'agit alors de faire émerger des synergies et coopérations entre les agriculteurs présents sur la zone, mais également avec les autres agriculteurs du secteur : échanges d'expériences, mutualisations de moyens, projets collectifs en lien avec les besoins du territoire, etc.

II. La Zone Maraîchère et Horticole, en 2020

1. Porteurs de projets installés

Huit agriculteurs sont actuellement installés sur la zone. Ces porteurs de projets ont également eu l'opportunité d'entrer dans un dispositif d'accompagnement dans la construction des projets individuels et collectifs par la MEL et ses partenaires.

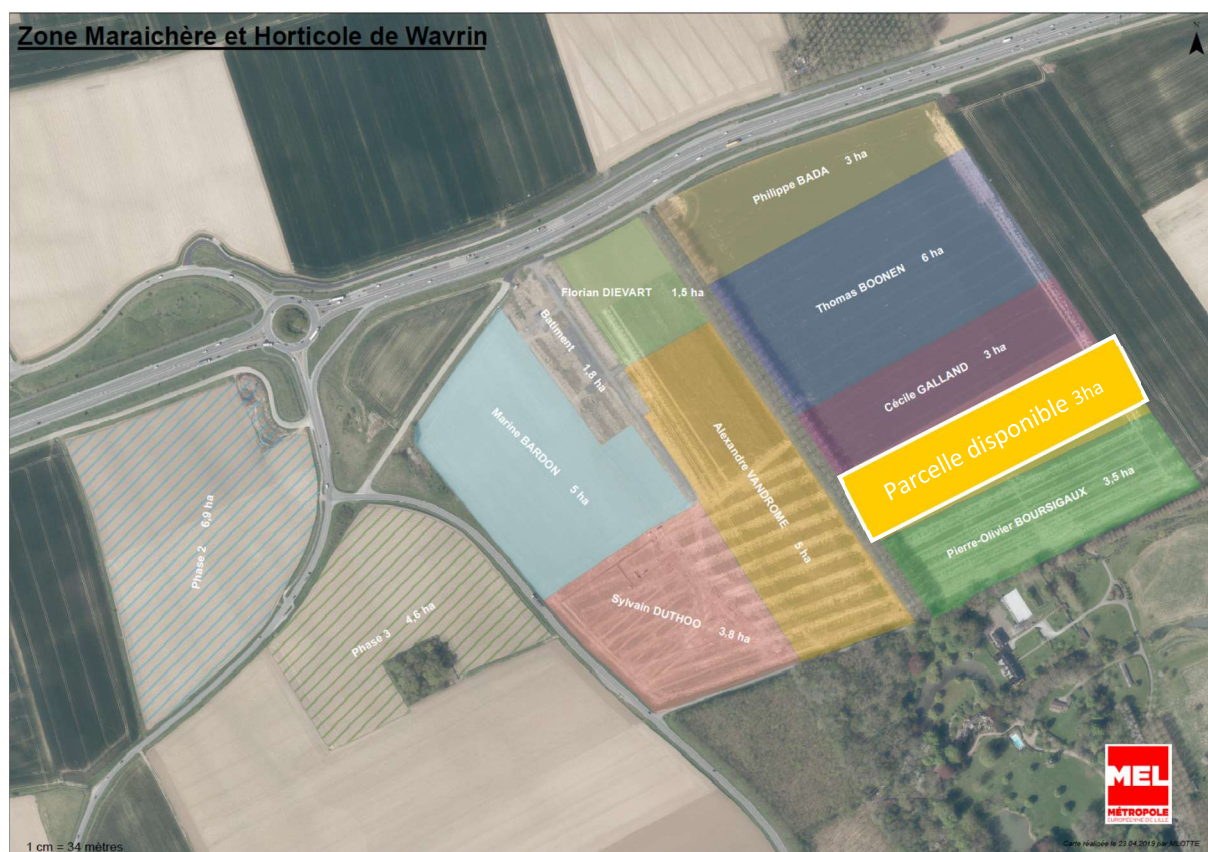
Le travail de groupe a abouti à la création d'une CUMA ayant pour fonction d'assurer la gestion collective de la zone ainsi que la mutualisation de moyens matériels, administratifs voire humains.

La zone a ainsi permis l'installation de porteurs de projets aux parcours et activités très diversifiés. On retrouve aujourd'hui :

Nom	Activité/Culture	Espace
Marine BARDON	Maraichage diversifié et aromatiques	5 ha
Pierre-Olivier BOURSIGNAUX	Plants légumes bios maraichers	3,5 ha
Cécile GALLAND	Petits fruits et maraichage	3 ha
Alexandre VANDROMME	Fleurs, maraichage, fraises	5 ha
Sylvain DUTHOO	Graminées, plantes Vivaces, arbres fruitiers, plants de petits fruitiers	3,5 ha
Thomas BOONEN	Grandes cultures maraichères	6 ha
Florian DIEVART	Maraichage intensif diversifié	1,5 ha
Philippe BADA	Maraichage diversifié	3 ha

2. Organisation et Aménagement de la zone

La Zone aujourd'hui comprend 35 hectares sur le « site de la vallée » à Wavrin, répartis de la manière suivante :



- Exploitation des terres en agriculture biologique

Dès 2014, les terres sont mises en conversion pour répondre au cahier des charges de l'agriculture biologique. Depuis 2017, c'est la totalité de la Zone qui est cultivée exclusivement en agriculture biologique, certifiée AB.

- Texture des sols

En annexe, les points des relevés correspondants sont les points 3 et 4.

- Précédents culturaux

Concernant plus spécifiquement la parcelle mise à disposition du futur porteur de projet sélectionné : sur les 3 ha concernés, des cultures en agriculture biologique s'y sont succédé. Durant l'année 2020, une culture de carottes et poireaux a été conduite sur l'ensemble de la parcelle ; en 2019 la parcelle a été conduite en trois sous parcelles : racines d'endives, maïs et pommes de terre.

3. Baux et règlement de la Zone

La MEL mettra en place avec le futur porteur de projet un bail rural environnemental, en accord avec le projet d'une politique de développement des baux ruraux environnementaux sur le territoire, actuellement mise en place par la MEL.

Un règlement de zone, annexé au bail rural environnemental, formalisera les engagements respectifs de chacun sur les questions de gestion, d'entretien du réseau d'irrigation, d'entretien des chemins et des haies, d'accès au bâtiment, etc.

4. Habitat et construction

Les logements ne sont pas permis sur la Zone. Néanmoins, il existe une offre immobilière dans la commune de Wavrin et ses environs.

Par ailleurs, conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme entré en vigueur le 18 juin 2020 et afin de protéger la ressource en eau, des règles d'urbanisme s'appliquent sur le territoire, notamment en ce qui concerne l'implantation de serres de plus de 1,8 m sur les terres agricoles concernées.

5. Répartition des charges

Les agriculteurs doivent s'acquitter d'un fermage de 140€/an/hectare (réduction avec BRE en agriculture Biologique de 70 à 80 % du fermage) et d'un loyer du bâtiment à hauteur de 4000€ par an au total réparti sur l'ensemble des agriculteurs, au prorata de l'utilisation (selon des clés de répartition établies selon les agriculteurs de la zone).

La MEL en tant que bailleur n'a comme unique interlocuteur que la structure juridique représentant le collectif d'agriculteurs (CUMA, association) et ce concernant la facturation du loyer, les charges liées au bâtiment ou encore la gestion dudit bâtiment.

6. Entretien de la zone

Le petit entretien, la maintenance courante, le nettoyage régulier, les abonnements et les consommations de fluides (eau, électricité, téléphone), les taxes et assurances sont à la charge des porteurs de projets.

7. Investissements

La MEL ne demande aucune contribution aux agriculteurs pour les investissements qu'elle entreprend de réaliser sur la zone. Les agriculteurs investissent cependant eux-mêmes dans leur matériel et l'amélioration des sols (amendements).

8. Attentes de la MEL et obligations des porteurs de projets

La MEL attend que le porteur de projet cultive lui-même le fond à travers son entreprise.

Le porteur de projet ne doit pas réaliser de sous location sur sa parcelle ou pratique s'y apparentant aux yeux de la loi.

Le porteur de projet aura l'obligation de déclarer tous contrats de culture sur la parcelle à la MEL.

III. Modalités de sélection des candidats

1. Modalités de consultation et de sélection du porteur de projet

Les dossiers de candidature sont à remettre avant la date limite : le 01 janvier 2021.

L'audition des candidats retenus sur dossiers aura lieu le : à partir du 15 janvier 2021

L'oral de sélection se déroule en deux phases :

- la présentation du projet (30 minutes)
- Un échange autour du projet avec le jury (1 heure)

Le candidat retenu sera averti le jour suivant la décision du jury de sélection.

2. Documents à fournir

Les candidats devront présenter un projet professionnel agricole respectant les orientations décrites dans le dossier. Devront être associés au dossier afin d'être examinés par le jury de sélection les éléments suivant :

- Curriculum vitae ;
- Copie des diplômes et formations professionnelles ;

- Lettre de motivation ;
- Dossier de candidature complété. Document justifiant d'une expérience agricole le cas échéant.

3. Critère de sélection des candidats

- Compétences du candidat
 - Posséder un diplôme agricole ;
 - Justifier d'une expérience d'au moins un an dans, au moins, une des cultures envisagées par le porteur de projet ;
- Cohérence générale du projet d'installation :
 - Estimation cohérente des besoins en surface, en matériel, en main d'œuvre et en équipement pour concrétiser le projet ;
 - Pratiques culturelles respectueuses de l'environnement ;
 - Projet s'intégrant dans le contexte de la zone présenté dans le dossier.
- Viabilité économique du projet
 - Un business plan réaliste sur 3 ans au minimum ;
 - Les débouchés prenant en compte le contexte territorial et les réalités du marché local.
- Intégration du projet dans une dimension collective
 - Une attention particulière portée sur l'intégration de la dimension collective de la zone au projet ;
 - Motivations du porteur de projet pour le collectif ;
 - Eventuelles expériences en collectif.

4. Composition du comité d'agrément

Le comité d'agrément est composé de plusieurs services de la MEL impliqués dans la gestion et le développement de la zone et de partenaires institutionnels tels que la Chambre d'Agriculture Régionale, l'association Bio en Hauts-de-France ou encore l'association des maraîchers de Wavrin.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Situation professionnelle actuelle :

Situation familiale :

Je soussigné-e _____ déclare solliciter l'étude du dossier de candidature complété afin de prendre part au projet collectif de la Zone Agricole de Wavrin et s'engage à se rendre disponible pour une rencontre avec le comité d'agrément en janvier 2021.

Fait à :

Le : / / 2021

Signature

Ce questionnaire représente un minimum à répondre pour que votre dossier soit pris en compte. Il vous appartient de compléter avec les éléments nécessaires pour présenter votre projet, par exemple : tableur, schéma, plan, retro planning...

1. Présentation du porteur de projet

- Avez-vous participé à des formations professionnelles agricoles en lien avec votre projet d'installation ? Si oui, lesquelles ?

- Si vous suivez actuellement une formation, l'aurez-vous complété d'ici l'installation ?
Si oui, quand ?
Si non, l'avez-vous commencée et quand pensez-vous la terminer ?

- Veuillez renseigner les éléments attendus dans le tableau ci-dessous pour chacune de vos expériences professionnelles agricoles.

Lieu	Durée	Type d'emploi/ Poste occupé	Tâches assumées	Outils/machines utilisés

- Au cours de ces différentes expériences, avez-vous été amené(e) à :
 - ☐ prendre des décisions en autonomie
 - ☐ participer au travail de planification

- ☐ participer à l'organisation du travail
 - ☐ participer à la gestion administrative et financière
 - ☐ encadrer de la main d'œuvre
 - ☐ réaliser l'itinéraire technique d'une culture en autonomie
- Avez-vous au cours des deux dernières années participé à d'autres formes de formation pratiques, de types visites, de chantiers paysans etc. ?
Si oui, lesquels ?

 - Selon vous, quelles capacités et qualités essentielles vous seront utiles afin de mener à bien votre projet ?

 - Avez-vous des contacts avec des agriculteurs dans la région ?
Si oui, précisez s'il s'agit de famille, amis, employeurs etc.

 - Êtes-vous suivi par un ou plusieurs organismes agricoles ?
Si oui, lesquels ?

 - Avez-vous des activités bénévoles ou loisirs réguliers (en lien ou non avec l'agriculture) ? Si oui, lesquels ?

2. Présentation du projet

1. Production

- Veuillez présenter brièvement votre projet, tel que vous l'imaginez sur la zone de Wavrin :

- Quelles cultures envisagez-vous de cultiver à Wavrin ?
- Combien d'espèces/variétés comptez-vous cultiver dans chacune de ces cultures (nombre approximatif de légumes si maraichage, de variétés si fruit etc.) ?
- Envisagez- vous une autre labélisation que le label Agriculture Biologique, type HVE ?
- La surface disponible de 3 ha est-elle en adéquation avec vos besoins afin de développer votre projet tel que vous l'imaginez à Wavrin ?

Aurez-vous d'autres parcelles cultivées ailleurs ?

Si oui, où ?

Qu'y cultiverez-vous, et sur quelle surface ?

- Envisagez-vous d'autres activités (que la production et la vente) dans votre entreprise ? Si oui, lesquelles ?

2. Commercialisation

- Veuillez renseigner le tableau ci-dessous pour chacun des débouchés que vous envisagez et pensez utiliser pour écouler votre production (les chiffres attendus peuvent être approximatifs) :

	Liste des débouchés	Part du Chiffre d'Affaire (en %)	Estimation du temps de vente hebdomadaire	Distance parcourue pour le transport/livraison
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				

- Veuillez expliquer les raisons principales de vos choix en matière de débouchés.

3. Moyens de production

Veillez renseigner les tableaux suivants :

	Nombre d'UTA exploitant	Nombre d'UTA salariées (ou nombre moyen d'heures annuelles)	Nombres d'heures de travail bénévole (aide familiale ou autre) annuelles
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			

	Investissements (lister les achats et investissement à réaliser par année)	Montant estimé
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		

4. Plan de financement et prévisionnel

	Montant des aides sollicitées	Montant de l'apport personnel	Montant des emprunts	Autres modes de financement
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				

	Chiffre d'affaires prévisionnel	EBE prévisionnel	Annuités	Revenu supplémentaire (double-activité ?)
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				

3. Dimension collective

- Par le passé, quelles expériences avez-vous eu de travaux collectifs, de mutualisations, de coopérations ... ?

- Quel rôle avez-vous tenu au sein de ces collectifs
- Que reprenez-vous principalement de ces expériences ?
- Aujourd'hui, pourquoi souhaitez-vous inscrire votre projet d'installation dans une dynamique collective ?
- Que pensez-vous que le collectif pourrait apporter à votre projet individuel ?
- Que souhaitez-vous apporter au collectif ?
- Comment pensez-vous procéder, avec vos futurs voisins, pour éviter les éventuelles concurrences, entre vous, et avec les autres agriculteurs du secteur ?
- Quels sont les axes de votre projet individuel que vous souhaiteriez développer plus particulièrement en collectif ?
- Comment imaginez-vous l'organisation du groupe, dans sa vie au quotidien sur la zone, ainsi que dans la gestion collective du site et du bâtiment ?
- Quels travaux collectifs et/ou mutualisations imaginez-vous sur la zone ?